

LE 148

ZINE DE CULTURES & SANTÉ

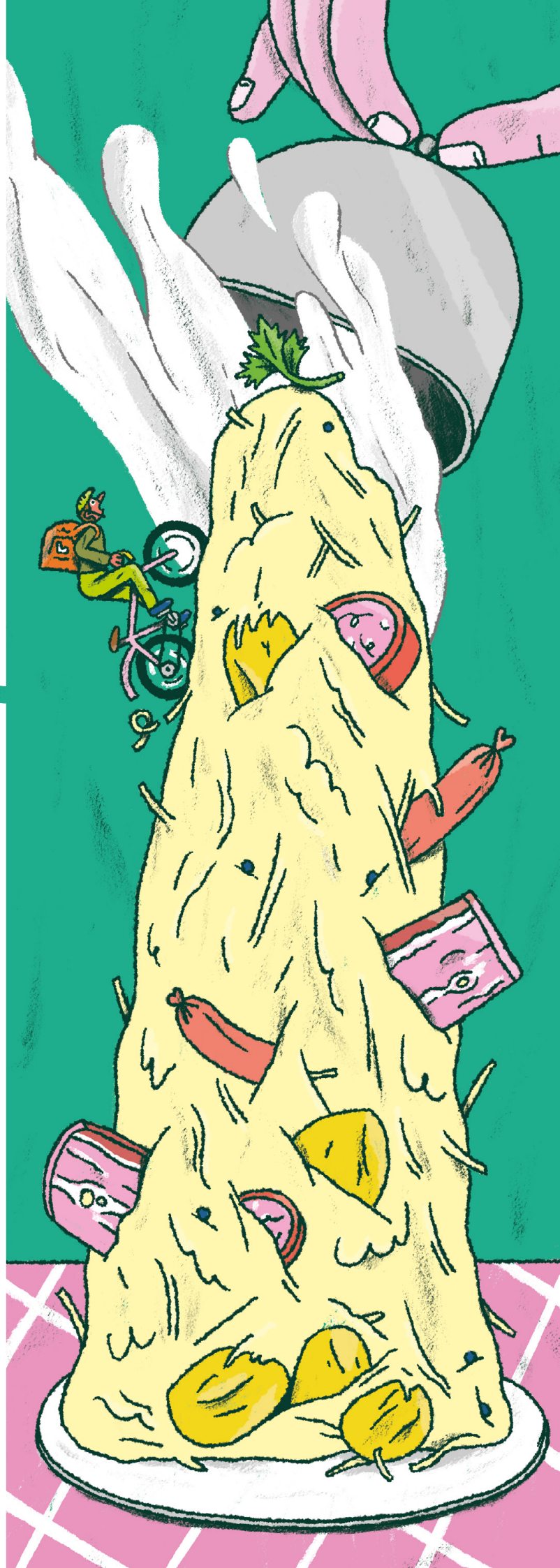
PLAT CHAUD POUR SANTÉ À PLAT

TRAVAIL UBÉRISÉ ET LIVRAISON À VÉLO

Le travail uberisé vous connaissez ? Rien de plus facile ! Finis les CV et les entretiens d'embauche : quelques clics sur un smartphone et vous voilà prêt·e à travailler !

Des nouveaux statut de travail promettent un accès à un travail libéré. Mais, qu'en est-il concrètement sur le terrain ? Exclue du droit du travail, quelles protections sociales encadrent ces nouveaux contrats « uber » ? Quelles conséquences pour la santé des travailleur·euses uberisé·es ?

Bien que minoritaires en comparaison aux contrats salariés, ces nouvelles formes de travail ne cessent d'augmenter. Sur base d'entretiens, de lectures et d'écoutes, ce numéro se penchera sur le cas précis des livreur·euses à vélo pour analyser, sous l'angle de la santé, ce qu'impliquent et engendrent le travail uberisé.



→ AU TRAVAIL : INÉGALITÉS FACE À LA SANTÉ

Notre santé est influencée par de nombreux facteurs. Certains sont liés à des caractéristiques individuelles (âge, patrimoine génétique) ou nos comportements mais la plupart sont surtout liés aux conditions de vie (logement, revenu...) et à l'organisation de la société (système de protection sociale, régime politique...). Le travail est l'un de ces déterminants de santé. Occupant une place centrale dans la vie de beaucoup de personnes, il a toujours été un enjeu de société et de bien-être, objet de nombreuses luttes sociales.

MARCHE ARRIÈRE DANS LES ACQUIS SOCIAUX

Historiquement, les très mauvaises conditions de travail (notamment dans les mines et les usines) ont servi de leviers pour s'organiser collectivement et demander des protections sociales. Au cours des 19^e et 20^e siècles, des mouvements sociaux d'ampleur arrachent de nouveaux droits et améliorent les conditions de travail : semaine à 38h, congés payés, arrêts maladies, reconnaissance des accidents de travail, etc. Au fil des mobilisations, le droit du travail s'étoffe et un filet de sécurité, de plus en plus dense, protège les salarié-es. Cependant, depuis des dizaines d'années, de nouveaux droits peinent à être acquis¹.

À l'inverse, l'âge de départ à la retraite recule, les conditions d'attribution des allocations sociales se durcissent, les dérogations au travail (du dimanche, de nuit, etc.) se normalisent. Ces réformes appliquent un discours libéral martelé depuis les années 1970 par le patronat : pour sauver l'emploi, il faut assouplir le droit du travail. Ainsi, une à une, au nom d'une indispensable flexibilité, de nouvelles lois viennent détricoter les conquises sociales et réduire les protections sociales des salarié-es.

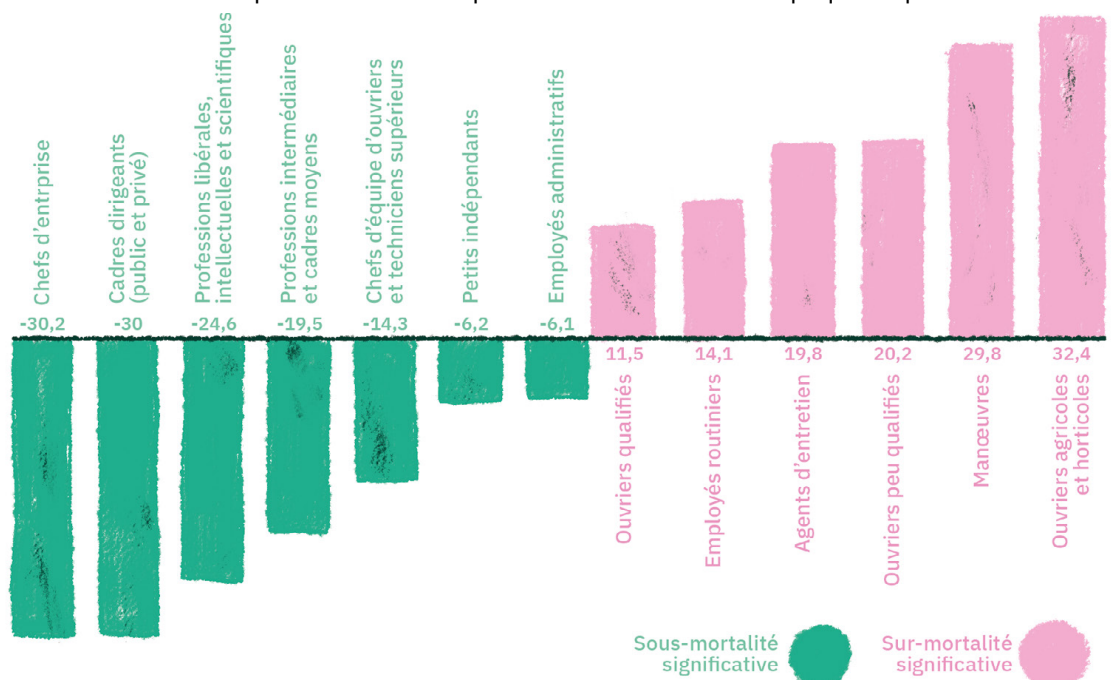
INÉGALITÉS DE SANTÉ ET EMPLOIS OCCUPÉS

Les emplois ont des réalités matérielles (conditions de travail, rémunérations) et symboliques (reconnaissance sociale) bien différentes. Ces réalités impactent la vie des travailleur-euses et leur état de santé.

De fait, les taux de mortalité de différents métiers peuvent être mis en relation (voir graphique). Les chef-fes d'entreprise enregistrent, par exemple, un taux de mortalité 30% moins élevé que la moyenne dans la population active. À l'inverse, chez les ouvrier-ères agricoles, métier où la mortalité est la plus élevée, on constate une sur-mortalité de 32% par rapport à la moyenne². L'exposition à diverses conditions de travail explique en partie ces écarts.

¹ On notera tout de même le passage du congé de paternité et de co-parentalité de 10 à 20 jours en 2023.

² *Le travail c'est la santé ? (pas pour tout le monde)* in: Observatoire Belge des Inégalités.



Socialement, les métiers les moins valorisés et les plus risqués (sur le graphique représentés par des colonnes roses) sont majoritairement occupés par des personnes venant de milieux défavorisés. « Les personnes occupant les positions sociales les plus basses sont tendanciellement les plus exposées à des conditions de travail difficiles et préjudiciables pour leur santé physique : conduite de machines dangereuses, travail de nuit, manipulation de produits toxiques, port de charges lourdes, tâches répétitives... [De plus, ces professionnel·les ont les] revenus les plus faibles et peu de reconnaissance sociale »³.

Pour tenter de protéger des salarié·es exposé·es à des conditions de travail difficiles, des garde-fous existent. La reconnaissance de maladies professionnelles vise, par exemple, à mieux protéger certains secteurs qui présentent des risques élevés. Concernant les pensions, la pénibilité du travail est parfois reconnue et permet, pour certain·es, de partir plus tôt à la pension. Ces mesures bien qu'existantes restent insuffisantes. En Belgique, les inégalités en termes d'espérance de vie selon les groupes socio-économiques⁴ (indicateur composé du niveau d'instruction, de la catégorie socioprofessionnelle, des conditions de logement et du revenu du ménage) sont toujours là et ne se réduisent pas. Des études réalisées en France ont calculé qu'à 35 ans, un homme cadre supérieur a une espérance de vie de 49 ans, un ouvrier, de 43 ans, soit 6 ans d'écart. Chez les femmes, la différence est deux fois moindre⁵.

Parallèlement à ces constats, de nouvelles formes de travail émergent et viennent brouiller les frontières juridiques du droit du travail. Les travailleur·euses *uber* sortent du cadre du salariat et ne bénéficient ni de l'historique de luttes sociales ni des protections sociales obtenues. Le taux de mortalité des livreur·euses à vélo ? Inconnu faute de chiffres. Nouvellement apparu·es, hors du salariat et peu structuré·es, iels peinent à visibiliser les risques de leurs activités.

³ Idem, *Le travail c'est la santé ?*

⁴ Il n'y a malheureusement pas d'études uniquement centrées sur la catégorie socioprofessionnelle.

⁵ Les inégalités d'espérance de vie entre les catégories sociales se maintiennent (inegalites.fr).

Un rapport sur le travail et la santé des femmes alerte sur le manque de statistique genrées et les conséquences concrètes. Dans le secteur du nettoyage, les gants de protection sont pensés pour « l'homme moyen » ; résultat : trop grands pour des femmes, ils laissent passer les produits chimiques...

Communiqué de presse du 28-06-23 (www.senat.fr)



→ UBÉRISATION, DÉFINITION ET CONTEXTE D'ARRIVÉE



UbéKOI ? Le mot « ubérisation » désigne des personnes indépendantes mises en contact avec des client-es via des plateformes (Deliveroo, Uber, etc.) en échange d'une prestation de service (livraison de repas, chauffeur, etc.). Le secteur ubérisé le plus connu est celui du transport (de personnes ou de biens) mais les secteurs du bâtiment, des services d'aide à la personne, des petits travaux, etc. sont aussi concernés.

⁶ *Take eat easy c'est fini*, in: Le Soir, 26-07-2016.

⁷ *Uber tire parti de la situation de vulnérabilité des populations racisées*, in: Mediapart, 4-06-2023.

⁸ *Uber Eats augmente ses tarifs de livraison en Belgique en plein déconfinement : nouveau coup dur pour les coursiers*, in: RTBF 8-05-2020.

⁹ *Sultan Zadrán livre un repas, mais ne rentre pas chez lui*, in: Solidaire, 15-03-2023.

¹⁰ *Accident mortel d'un livreur à vélo*, in: France 3 Auvergne Rhône-Alpes, 11-04-2023.

¹¹ *Bruxelles : le fond de l'air est... faux*, in: Le Soir, 2-10-2019.

¹² *Evaluation de la qualité de l'air dans le pentagone de la région de Bruxelles-capitale, projet ExpAIR en collaboration avec le BRAL, février 2016.*

Il y a 10 ans, des livreur·euses à vélo commencent à circuler dans les centres-villes⁶. Quand, en 2015, la multinationale Deliveroo arrive sur le marché, ses coursier·ères sont rémunéré·es à l'heure. Trois ans plus tard, iels se retrouvent payé·es à la commande : le modèle avait changé. De fait, à la demande de Deliveroo, iels doivent abandonner leur contrat salarié et devenir des « collaborateur·rices indépendant·es ».

Ces nouveaux statuts intègrent un marché de l'emploi de plus en plus bouché et marqué par l'augmentation des contrats précaires (CDD, mi-temps, intérim, etc.). L'ubérisation débarque avec des promesses de souplesse, de création d'emplois et de liberté pour ses futur·es travailleur·euses, proposant à qui veut de devenir son propre patron. Les politiques cherchant à réduire le chômage sans remettre en cause le système capitaliste ne peuvent qu'accueillir chaleureusement de telles initiatives. Du côté des travailleur·euses, cette solution

prête à l'emploi séduit. Le travail ubérisé concerne majoritairement des personnes souhaitant améliorer leurs conditions de travail, échapper à la pénibilité de leur emploi précédent (ex. : dans le bâtiment ou la logistique)⁷ et accéder rapidement à un travail rémunéré.

« Avant, j'étais dans la cuisine, la cuisine marocaine, on cuisinait dans l'atelier et après, on faisait des marchés. Un jour, j'en ai eu marre et j'ai arrêté. Avec mon patron, on a eu une bagarre et j'ai arrêté et j'ai changé pour la livraison. J'ai loué un compte et j'ai commencé. J'ai travaillé pendant 2 ans et puis je suis retourné à la cuisine et après ça n'allait pas avec les patrons et j'ai recommencé à livrer ». [Ancien coursier sans-papiers]

La suite de l'article se focalisera sur les coursier·ères à vélo. Travail risqué d'une part et absence de protections sociales de l'autre, l'ubérisation les expose à des risques élevés en termes de santé.



IMPACTS SUR LA SANTÉ PHYSIQUE...

La livraison rapide est un métier physique qui s'exerce dehors, en ville. À chaque nouvelle commande, la plateforme envoie la course à un·e livreur·euse sur son smartphone : iel doit filer récupérer la commande auprès du restaurant puis la livrer. Entre deux commandes, iels ont fréquemment des temps d'attente non payés, s'étalant de 30 minutes à une heure⁸. Leur équipement de base, indispensable pour travailler (vélo, sac, smartphone), est intégralement à leur charge. En moyenne, iels gagnent 4,95€ brut par commande. 80% d'entre eux reçoivent, à l'heure, moins que les minimas sociaux⁹ (s'élevant à 16,02€ bruts en 2023). Pour s'en sortir, une solution : livrer, le plus rapidement possible, un maximum de commandes. Mais, travailler avec de telles cadences augmente les risques de blessures et d'accidents.

« Le fait qu'on ne soit pas payé à la tâche [mais] à l'heure, fait que [...] j'étais un coursier qui respectait énormément le code de la route. J'ai fait le test pendant un mois de pas le respecter. Sur un shift de 10h, je faisais 10 commandes en plus, 100 euros de plus. Ce qui est énorme ! Ça incite à ne pas [le] respecter ». [Ancien coursier payé à l'heure puis à la tâche]

Les livreur·euses ne bénéficient d'aucune prévention des risques. Puisque les plateformes ne se considèrent pas comme employeuses, elles se dédouanent des obligations et responsabilités patronales. Beaucoup de coursier·ères ont eu des accidents allant de petits accrochages à des accidents mortels.

PROTECTIONS MINIMES, RISQUES ÉLEVÉS SUR LA CHAUSSÉE

En cas d'accidents durant leurs heures de livraison, les coursier·ères ne sont ni payé·es, ni indemnisé·es. N'intervenant pas dans un cadre salarial, ces accrochages ne sont pas considérés comme des « accidents de travail » et n'ouvrent donc à aucun droit. L'équation est simple : incapables de livrer, iels ne seront pas payé·es. Ne pouvant pas rester longtemps sans rémunérations, il est fréquent qu'iels retournent travailler avant d'être guéri·es.

« Si tu te blesses mais que tu peux continuer, tu vas le faire, jusqu'à ce que tu ne puisses plus. Vince s'était pété l'épaule quand il était

indépendant. Il n'avait pas d'assurance. Il a perdu son appartement. Il aurait dû rester un an sans faire de vélo. Au bout de 4 mois, il a repris, sans pouvoir faire autrement ». [Ancien coursier]

Les livreur·euses passent la journée à vélo, sur la route. Dans le code de la route, du fait des risques en cas de collision avec une voiture, les cyclistes sont considéré·es comme des « usagers faibles ». Pour avoir une paie correcte, les coursier·ères enchaînent parfois plus de 10 heures de travail. Cette fatigue accumulée s'ajoute aux dangers de la route et augmente les accidents.

En mars 2023, à Bruxelles, le livreur de 40 ans, Sultan Zadrán décède suite à une collision avec un bus. En France, à la même période, un coursier lyonnais est aussi tué par un automobiliste¹⁰. Ces deux accidents n'ont, à ce jour, pas été reconnus comme des accidents du travail.

PÉDALER DANS LES POTS D'ÉCHAPPEMENTS

Être livreur·euse à vélo c'est pédaler, toute la journée, dans les files de voitures. Dans les grandes villes (dont Bruxelles), dépasser les taux légaux de pollution est de plus en plus fréquent¹¹. L'exposition aux polluants présents dans l'atmosphère peut réduire l'espérance de vie de plusieurs mois¹².

PAS DE BUREAU, PAS DE TOILETTES

Confronté·es à l'accès difficile aux sanitaires, beaucoup doivent se retenir et développent, avec le temps, des infections urinaires et gastriques.

Les problèmes physiques inhérents à ce métier sont nombreux mais ne sont pas les seuls.



...ET SUR LA SANTÉ MENTALE

INTENSITÉ ET ANXIÉTÉ ÉCONOMIQUE

L'intensité du travail est un risque pour la santé mentale. À la différence d'une personne salariée, les travailleur·euses ubérisé·es ne savent jamais combien iels vont gagner à la fin du mois. Cela dépend de la distribution des commandes par l'algorithme, du nombre de livreur·euses connecté·es, du nombre de commandes, etc. Les seules choses contrôlables restent leur vitesse à vélo et le nombre d'heures passées à livrer. L'intensité du travail est donc élevée et génératrice de stress. À ce quotidien sous pression s'ajoute l'anxiété économique (pas de paie assurée à la fin du mois).

« Ils font des insomnies, se sentent harcelés par ces applications qui les poussent à travailler sans cesse ». [Médecins du monde Aquitaine]

PEU DE RECONNAISSANCE

Le manque de reconnaissance, caractéristique des métiers de service, est un autre risque. Les coursier·ères ne font pas exception, iels sont peu reconnu·es. Il arrive bien sûr que des client·es se montrent sympathiques mais la norme reste l'indifférence.

« [...] Moi, j'aimais bien mon travail mais je subissais constamment auprès des restaurateurs, des clients et autres usagers de la route, du mépris. Pas tous, mais tu t'en prenais souvent, du mépris. Ouais, t'es une merde ». [Ancien coursier]

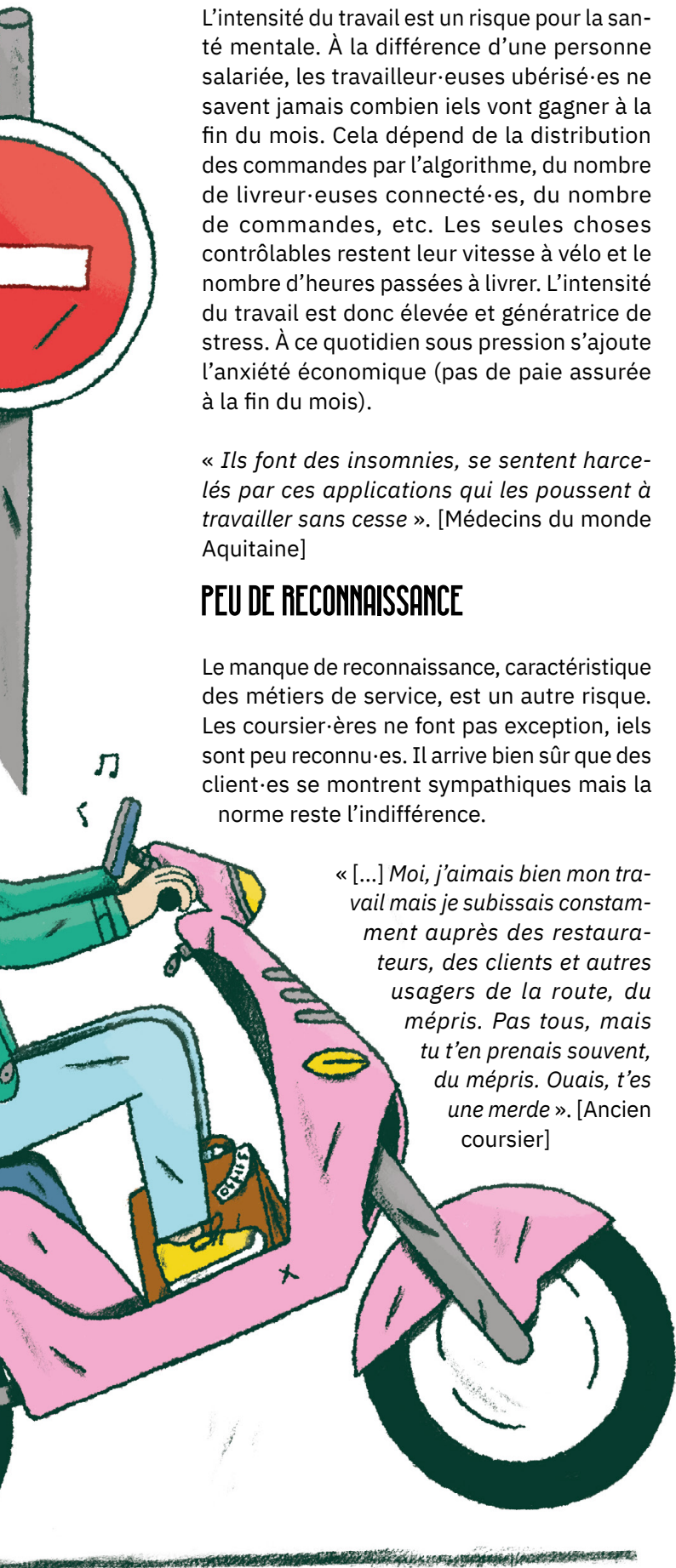
TRAVAIL ATOMISÉ, SOLO EN VÉLO

Les livreur·euses travaillent, seul·es à leur compte. Il n'y a pas d'équipe, de soutien des collègues même si informellement, des petits groupes de livreur·euses se forment parfois devant les restaurants. Ces liens entre coursier·ères sont fragilisés par un fort turnover et par un algorithme qui les met en concurrence. De fait, le nombre de livraisons obtenues dépend du nombre de travailleur·euses connecté·es...

Même s'il n'existe pas encore d'études scientifiques le démontrant, tout mène à penser que la rémunération à la commande a aggravé les risques en termes de santé physique et mentale des coursier·ères. À ce panorama déjà alarmant s'ajoute la situation encore plus précaire des livreur·euses sans papiers. Ne pouvant pas ouvrir un compte à leurs noms, iels doivent, pour travailler, louer des profils. Iels gagnent donc encore moins d'argent et doivent, en supplément, gérer l'incertitude d'endosser l'identité d'un·e loueur·euse malhonnête.

Plusieurs études relèvent que l'exposition à un environnement de travail pénible (froid, intempéries, accidents de la route) dégradent l'état de santé des personnes. Le travail manuel détériore significativement l'état de santé. La charge physique, l'environnement de travail sont également des facteurs déterminants sur la santé des travailleur·euses. Le stress au travail, l'exigence du travail, la faible latitude de décision, l'absence de justice et de soutien social détériorent la santé en augmentant le risque de maladies cardiovasculaires. Le manque de fierté au travail peut aussi être néfaste à la santé mentale¹³.

Ainsi, si l'on passe le travail des livreur·euses ubérisé·es au crible de ces indicateurs, tout concorde vers des risques plus qu'élevés en termes de santé physique et mentale. Ces risques, subis, sont aggravés par le fait qu'iels ne bénéficient d'aucune protection sociale.



→ DANS L'OMBRE

LES UBÉRISÉES* DE LA SPHÈRE PRIVÉE

Comme les coursier·ères, elles sont mal payé·es et doivent suivre des cadences intenable, impliquant une perte de sens dans un métier dit « de care ». À cela s'ajoute l'aspect invisible de leur métier car exercé à domicile et non dans l'espace public. Travailler au domicile des privé·es protège de la mauvaise météo mais confronte à d'autres problèmes. Des enquêtes ont conclu que les aides à domicile « exercent un métier plus accidentogène que les ouvriers du bâtiment »¹⁴. Les principaux risques physiques, liés à la répétition de gestes, sont les maladies musculosquelettiques. Travaillant à domicile dans l'intimité des personnes, elles sont de plus confrontées à des risques d'agressions sexuelles, verbales et physiques.

Des plateformes ont essayé d'ubériser le secteur sans grand succès pour le moment¹⁵. L'ouverture de ce secteur à l'ubérisation ne ferait qu'augmenter les risques : en affaiblissant le collectif (déjà peu présent), en rendant plus difficile la dénonciation de violences et en augmentant le sentiment d'isolement.

L'ubérisation s'attaque à des secteurs déjà fort précarisés. Ces plateformes créent un marché de l'emploi de seconde zone où les accidents et arrêts de travail ne sont pas reconnus, où l'on ne cotise ni pour la pension ni pour des droits au chômage, où les congés payés et jours fériés n'existent pas. La quasi-totalité de la main d'œuvre ubérisée est racisée, immigrée ou descendante d'immigré·es^{16 17}. Cependant malgré ce cadre écrasant, des résistances et luttes existent et se développent.

*Certains travailleurs à domicile sont des hommes mais la très grande majorité reste des femmes. Exerçant à domicile, elles sont encore plus invisibilisées que les coursier·ères. L'invisibilisation des femmes dans la société est une constante, féminiser ce mot est un parti-pris pour les visibiliser.



→ RÉSISTANCES COLLECTIVES !

En 2018, lors du passage de la rémunération à la commande, des collectifs de coursier·ères se forment et exigent de rester payé·es à l'heure. Pendant plusieurs mois, iels organisent toutes sortes d'actions (grève, manifestation, blocage des commandes, etc.) pour défendre leurs conditions de travail. Suite à l'occupation des locaux de Deliveroo, iels obtiendront enfin une rencontre avec la direction mais celle-ci refusera de continuer de les rémunérer à l'heure.

Fin 2022, à Bruxelles, le collectif des coursier·ères en lien avec des syndicats, inaugurent la maison des livreur·euses. C'est un espace ouvert pour prendre une pause, aller aux toilettes, réparer son vélo, s'informer sur les conditions de travail ou encore rencontrer d'autres coursier·ères. En 2023, suite au décès de Sultan Zadrán, le collectif se remobilise pour dénoncer des conditions de travail déplorables qui augmentent les risques d'accidents. Cet exemple bruxellois n'est pas une exception, des collectifs existent dans l'Europe entière et obtiennent des avancées. En Espagne, la lutte est gagnante, le travail

des livreur·euses ubérisé·es est requalifié en travail salarié. Idem en Grèce où, suite à la pression des coursier·ères soutenu·es par des client·es, le passage au statut d'indépendant est bloqué et tout le personnel est réembauché sous CDI¹⁸ ! À quand une évolution similaire en Belgique¹⁹ ?!

Le cheminement de l'article à travers les évolutions du droit du travail a voulu illustrer, en s'appuyant sur la réalité des coursier·ères, comment la dégradation des conditions de travail est néfaste pour la santé physique et mentale des personnes. Travailler sans contrat complique, par exemple, l'accès au logement, déjà très difficile dans beaucoup de villes. Que ce soit pour des locations ou pour des achats, sans preuves d'entrées d'argent régulières, les portes se ferment. Au final, la stabilité d'un contrat salarié offre un horizon, qui ne convient pas forcément à tout le monde, mais qui doit rester une possibilité pour toutes. Au-delà des conséquences sur les personnes, l'ubérisation permet à un nombre grandissant d'entreprises de se soustraire des cotisations sociales et fragilise le financement du projet social des pays.

¹³ Barnay Thomas et Éric Defebvre, *L'influence des conditions de travail passées sur la santé et la consommation de médicaments auto-déclarés des retraités*, in: Économie & prévision, vol. 213, 2018.

¹⁴ *Aides à domicile, les sacrifiées de la santé*, in: Disclose, 8-03-2022.

¹⁵ *Ubérisation et nettoyage à domicile ne font pas bon ménage*, in: Slate, 27-10-2015.

¹⁶ Idem, Mediapart.

¹⁷ *Deliveroo du mal*, in: Médor n°22, mars 2021.

¹⁸ *En Grèce, les coursiers livrent bataille*, in: Libération, 24-09-2021.

¹⁹ Fin 2023, un groupe de coursier·ères attaque en justice Deliveroo pour montrer que leur relation de travail avec Deliveroo était plus proche du salariat que du travail indépendant. La cour du travail a tranché et reconnu que leur statut devait être requalifié en salariat. Deliveroo a fait appel, le procès est toujours en cours.

→ VU POUR VOUS



SHIFT

C'est l'histoire d'un livreur à vélo avec plus de 20.000 km au compteur, qui se bat quotidiennement contre un algorithme. Quand Deliveroo lui annonce qu'il sera désormais non plus payé à l'heure mais à la tâche, ce coursier se dit que non, il n'est pas d'accord. C'est alors le moment de passer à l'action. Partant de l'histoire singulière de Jean-Bernard, poursuivi en justice aux côtés de l'État belge par Deliveroo, SHIFT raconte l'histoire d'une transformation personnelle et d'un combat face aux conditions de travail et au projet de société du capitalisme de plateformes.

Shift [2021, 61'] Pauline Beugnies

[visionnable gratuitement sur nosfuturs.net]

Réalisation :
Cultures & Santé asbl

Alexia BRUMAGNE
Anaïs MAUZAT
Charlotte ODIER
Claire BERTHET
Denis MANNAERTS
Dominique DURIEUX
Elena SBARAI
Jeanne DUPUIS
Jérôme LEGROS
Laurence D'HOND
Maïté CUVELIER
Marie-Brune de CHASSEY
Najya SI M'HAMMED
Rabia BENAMAR
Rachida AZZOUZ
Roxane COMBELLES
Souad LAGHMICH
Valentin GORRIS
Xhemile BUZAKU

Éditeur responsable :
Denis Mannaerts
Rue d'Anderlecht 148
1000 Bruxelles

Imprimé par Media Process
Chaussée de Louvain 775 - 1140 Bruxelles

Revue semestrielle
300 exemplaires

Téléchargeable depuis notre site
www.cultures-sante.be

Le 148 peut être commandé
gratuitement auprès de notre centre
de documentation
cdoc@cultures-sante.be
+32 (0)2 558 88 10



Association d'éducation permanente,
de promotion de la santé et de cohésion sociale.

Avec le soutien de



POUR ALLER PLUS LOIN

À LIRE

Ubérisation, et après ?

Collectif coordonné
par Pascal Savoldelli,
Éditions du Détour, 2021.

Le Piège Deliveroo. Consommer les travailleurs.

Martin Willems,
Édition Investig'Action, 2021.

Deliveroo du mal.

in: Médor n°22, mars 2021.

24 heures avec... la Maison des livreurs.

Jehanne Bergé,
in: Alter Échos n° 510, mai 2023.

À VOIR

Livrer Bataille.

Zin TV, 2022, 37'.

À ÉCOUTER

Ma vie de chauffeur Uber,

in: Les pieds sur terre,
18 septembre 2020, 28'.

Faut qu'on en parle, l'ubérisation et ses dérives,

in: Gresea, 17 avril 2023, 44'.

Ride or die, platform workers take on Big Tech,

Look Left, by the Left at the EP,
26 avril 2023, 27'.

RAP

Je cogite sur le temps qui passe,
du coup j'en perds,
J'écris au singulier
avec une mine antipersonnelle
Maudit comme celui qui frappa son père
Mon environnement m'a façonné, fasciné
Je suis pas millionnaire
papa était que fonctionnaire
Dégoûté de BFM, des bobos réactionnaires,
Bloqué au sous-sol ascenseur en panne,
En espérant qu'un miracle va l'actionner.
Chaque couche de la société
est bien fractionnée.

*Malik, aka L.I.K, est chauffeur uber
et rappeur. Dans sa voiture, entre
deux client-es, il compose et tente de se
construire un avenir dans la musique.*

CHRONIQUE

On n'est plus dans une société de
consommation, on est dans une société de
délégation. Tout ce qu'on a pas envie de faire,
on le refourgue à d'autres. Entre le type qui
t'amène un repas, celui qui te livre des colis
et celui qui vient faire le ménage chez toi, ta
cage d'escalier, c'est le forum des métiers.

Le paradoxe, c'est que ceux qui peuvent se
permettre d'avoir une femme de ménage
sont les mêmes qui font du télétravail.
Remarquez, s'il faut lever les jambes quand
l'aspirateur passe, on fera un effort. Voilà.

*Extrait d'Uber ménage, comment on faisait
avant, in: France Inter, le Billet de Charline
Vanhoenacker, 14-10-2020.*

